

**Sujet :** [INTERNET] à l'attention du commissaire enquêteur

**De :** Lina Elmaleh

**Date :** 22/05/2023 13:08

**Pour :** pref-projet-standre@eure.gouv.fr

**Monsieur POQUET, bonjour Monsieur,**

Considérant que l'éblouissement d'un module photovoltaïque peut potentiellement porter jusqu'à 3 000m, et bien que l'aéroclub situé en limite de projet ait été pris en compte (DGAC), je suis très surprise de constater l'absence de consultation de la Zone de Défense et Sécurité Ouest (ZADSO) lié à l'activité de la Base aérienne 105, dont le trafic a considérablement augmenté ces dernières années pour diverses raisons.

En effet, hors « couloirs aériens » réguliers/ponctuels, pourrait apparaître la nécessité d'emprunter une zone de survol inopinée. Si une telle situation se présentait, quelles sont les garanties sécuritaires en termes de navigation et quelles sont les raisons de cette absence d'étude, ne serait-ce qu'au titre d'une simple consultation.

Merci d'avance pour votre réponse.

Bonne journée,

L. Elmaleh